



PET BLUE

Association protection animale

Ce dossier est destiné aux particuliers, souhaitant disposer d'un stand lors du vide grenier organisé le **8 août 2027, Place Buton 85150 La Mothe Achard.**

L'accès aux stands débute à **6 heures** et doit être opérationnel pour l'arrivée des visiteurs à **8 heures**.

Toute réservation doit être constituée de l'ensemble de la fiche d'inscription, des documents demandés ainsi que le paiement total de votre stand.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Envoyez la fiche d'inscription dûment remplis avec tous les documents demandés: par mail, le règlement se fera par virement, par courrier à Association Pet Blue, 1 la petite Véronnière 85150 Vairé, paiement par chèque ou espèce.

Une fois le dossier réceptionné et validé, vous recevrez un mail ou sms de confirmation pour votre participation.

Le fait de remplir la demande d'inscription implique l'adhésion entière et sans réserve de l'entreprise à ses conditions générales.

Les C.G de l'événement sont disponibles à la fin du dossier.

Coordonnés de l'association Pet Blue:

courriel: association.pet.blue@gmail.com

Téléphone: 07.86.22.53.62 (Sandrine)

06.40.81.25.70 (Lou)



PET BLUE

Association protection animale

PAPIERS À FOURNIR

attention, tout dossier incomplet ne sera pas traité

1/Photocopie d'identité recto/verso, passeport ou permis de conduire

2/fiche d'inscription remplie et signé

3/Conditions générales lues et signées

4/Déclaration sur l'honneur remplie et signée (obligatoire)

5/Paiement (par chèque,virement,espèce)

Attention

Toute personne qui manquera de respect à nos bénévoles, adhérents et membres de l'association sera priée de partir sur le champ sans remboursement de leur emplacement.



PET BLUE

Association protection animale

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1: INSCRIPTION ET ATTRIBUTION DES STANDS.

Les inscriptions ne pourront être satisfaites que si elles sont accompagnées du règlement correspondant à la taille réservée et dans la limite des emplacements disponibles.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LE RÈGLEMENT.

Toute inscription ne sera définitive qu'à la réception complète, sur le compte bancaire de l'association PET BLUE.

Article 2: PRIX

Le prix est fixé à **4 euros le mètre linéaire**.

Pas de location ou de prêt de tables et chaises en extérieur, seuls les prêts en salle est accordés.

Article 3: ANNULATION

En cas d'annulation par l'exposant: délai de **rétractation de 14 jours**, le règlement versé sera conservé.

Seules les annulations en cas de décès ou accident lors du trajet vers l'événement pourront vous être octroyées le droit de recevoir le remboursement de votre stand. En cas d'annulation par l'association Pet Blue, celle-ci se réserve le droit d'annuler la manifestation prévue, lorsque son organisation est devenue impossible. Dans ce cas, les règlements versés par les exposants seront intégralement restitués. Aucun remboursement ne sera fait pour cause de manque de visiteurs, donc de ventes infructueuses, nous n'en sommes pas responsables.

Articles 4: MODALITÉS DE PAIEMENT

L'acceptation des conditions générales par l'exposant vaut engagement de régler sa participation par virement, chèque, PayPal ou espèce en même temps que le dossier d'inscription, l'attestation sur l'honneur et les documents demandés.



PET BLUE

Association protection animale

Article 5: CAS DE FORCE MAJEUR

Les cas de force majeure et notamment les grèves nationales, les retards dans les approvisionnements, les guerres, les actes des autorités publiques, le boycott des produits français, etc... ou tout autre événement imprévisible et insurmontables, indépendant de la volonté de l'association Pet Blue et entravent les prestations, ainsi que tout empêchements nés d'une modification internationale des produits constituant un obstacle définitif à l'exécution des présentes conditions générales suspendent de plein droit les obligations de l'association Pet Blue; relative à ces conditions générales et engageant alors l'association Pet Blue de toute ses responsabilités ou de tout dommage pouvant en résulter.

Article 6: RESPONSABILITÉ JURIDIQUE

Chaque exposant est responsable de son stand. L'association Pet Blue n'est en aucune façon responsable de vols (marchandise, objet personnel) dont seraient victimes les différents exposants participant sur les stands.

Si un accident quelconque survenait sur les stands, les exposants ne disposent d'aucun recours contre l'association Pet Blue, notamment en ce qui concerne les demandes en dédommagements pour perte de recette.

D'une façon générale, l'association Pet Blue décline sa responsabilité pour tout incident indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux exposants.

Article 8: LITIGES

Pour tout litige ou toutes contestations se rapportant à l'application, l'interprétation des présentes conditions générales, les parties reconnaissent les juridictions françaises appliquant la loi française comme seules juridictions compétentes.

LU le:

, mention "Lu et approuvé" signature



PET BLUE

Association protection animale

FICHE D'INSCRIPTION

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....
.

Code postale:.....

Ville:

Numéro de téléphone:.....

Adresse mail:.....

mètre souhaité:.....X 4 euros =.....



PET BLUE

Association protection animale